

NPN(07)3875:1

## Identification électronique des ovins et caprins

Agriculture - 13-12-2007 - 15:10

**Le Parlement européen a donné ce jeudi un avis favorable au report de l'entrée en vigueur du marquage électronique des ovins et des caprins prévue à l'origine pour le 1er janvier 2008. Les députés souhaitent que ce règlement soit applicable à partir du 31 décembre 2009.**

La Commission européenne a proposé le 15 novembre dernier de reporter, à une date ultérieure restant à déterminer, l'entrée en vigueur du règlement de 2004 sur l'identification électronique des ovins et des caprins, afin de mener un débat plus approfondi sur les répercussions économiques de ces règles avec les organisations de la filière. Le Conseil des ministres, qui dispose du pouvoir de décision en la matière, a invité le Parlement européen à rendre son avis dans les plus brefs délais au motif que toute modification de date après le 1er janvier pourrait porter préjudice aux opérateurs.

Le Parlement européen estime, dans son rapport consultatif adopté par 361 voix pour, 197 voix contre et 13 abstentions, ce jeudi selon la procédure d'urgence, que l'identification électronique des ovins et des caprins devrait être obligatoire à partir du 31 décembre 2009 selon les conditions prévues en 2004.

Les députés souhaitent par ailleurs que la Commission européenne présente au plus tard fin 2009 un rapport quant à la justification de la traçabilité électronique individuelle en termes de lutte contre les maladies et quant à la possibilité de simplifier davantage le nouveau système pour les agriculteurs et les autorités locales, assorti de propositions législatives appropriées.

Enfin, la Commission devrait selon eux étudier, dans le cadre du bilan de santé, la possibilité d'aider les agriculteurs à financer les coûts élevés de l'achat des équipements requis, en donnant la possibilité aux États membres d'incorporer de telles mesures dans leurs programmes de développement rural.

### L'action tardive de la Commission critiquée

Le rapporteur, Friedrich Wilhelm Graefe zu Baringdorf (Verts/ALE, DE), a critiqué la Commission européenne pour avoir présenté sa proposition seulement 6 semaines avant l'entrée en vigueur du règlement. Celle-ci a présenté son rapport sur l'impact de la mise en place du marquage électronique avec près de 17 mois de retard, souligne-t-il dans son rapport, ajoutant que le nombre de propositions législatives soumises en dernière minute a tendance à augmenter considérablement. Le député regrette par ailleurs que le document de la Commission ne prenne pas suffisamment en compte les bénéfices de ce nouveau système d'identification pour le bien-être et le traçage des animaux.

REF.: 20071211IPR14831

**Contact:**

Hélène Cuisinier

✉: [helene.cuisinier@europarl.europa.eu](mailto:helene.cuisinier@europarl.europa.eu)

☎: (32-2) 28 32692 (BXL)

☎: (32) 498 98 32 82

---

Fabienne Gutmann-Vormus

✉: [presse-FR@europarl.europa.eu](mailto:presse-FR@europarl.europa.eu)

☎: (32-2) 28 40650 (BXL)

☎: (33-3) 881 72649 (STR)

☎: (+32) 498 98 33 29

**En savoir plus:** → Rapport sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 21/2004 en ce qui concerne la date d'introduction de l'identification électronique des animaux des espèces ovine et caprine

→ Amendements

→ Texte adopté